

# SAISON 2021

**Ecole de tir jeunes** : Mercredi après-midi

**Séance de rentrée pour les archers de la saison 2019-2020** : mercredi 16 septembre

Dates	Lieux
23 septembre au 14 octobre 2020	Terrain entraînement extérieur
21 octobre 2020 au 28 avril 2021	Boulodrome
5 mai au 30 juin 2021	Terrain entraînement extérieur

Encadrement :  
Dominique Borde,  
Alexandre Blandin  
(Diplômés d'Etat).

S'il pleut les mercredis à partir du 30 septembre école de tir au boulodrome.

## Pendant les vacances

- Toussaint : Ecole de tir jeunes de 14h30 à 17h30 (regroupement des cours)
- Noël : Pas d'école de tir
- Hiver et de printemps: Ecole de tir jeunes de 14h30 à 17h30 (regroupement des cours)

**Ecole de tir adultes** : Mercredi fin de journée

Dates	Horaires	Lieux
23 septembre au 14 octobre 2020	18h00 – 19h00 ou 19h00 – 20h00 ou 18h00 - 20h00	Terrain entraînement extérieur
21 octobre 2020 au 28 avril 2021		Boulodrome
5 mai au 30 juin 2021		Terrain entraînement extérieur

Pendant les vacances scolaires sauf vacances de Noël. Encadrement : Dominique Borde (Diplômé d'Etat).

## Préparation à la compétition

Dates	Jours	Horaires	Lieux
1 octobre 2020 au 29 avril 2021	Jeudi	20h30 – 22h00	Boulodrome
De mai à juin 2021 (4 séances)	Mardi	19h30 – 21h00	Terrain entraînement

Pendant les vacances scolaires sauf vacances de Noël. Encadrement : Alexandre Blandin (Diplômé d'Etat).

## Accès libre aux installations

Hors « Ecoles de tir » et « Préparation à la compétition »

Lieux	Date	Horaire
Boulodrome	Mardi 13 octobre 2020 au jeudi 29 avril 2021	Mardi de 20h30 à 22h30 Jeudi de 20h30 à 22h30
Cibles extérieures	Ouvert toute l'année	En journée
Parcours extérieur 21 cibles	Novembre à avril	Mercredi et week-end de 9h – 17h Du lundi au vendredi de 13h -17h
	<u>M</u> ai à octobre	Mercredi et week-end de 9h – 20h Du lundi au vendredi de 13h – 20h

## Documents à fournir pour l'inscription

- **Fiche d'inscription 2021**
- **Demande de renouvellement de licence et d'adhésion** ou **Demande de création de licence et d'adhésion**  
Documents FFTA (Fédération Française de Tir à l'Arc).
- **Certificat médical** : Il est obligatoire. Il a une validité de 3 ans.  
Dans le cas où la date du « Certificat médical » est inférieure à 3 ans => Remplir le document « Questionnaire de santé\_SPORT\_cerfa\_15699 ».  
Dans le cas contraire fournir un nouveau certificat.
- **Complément fiche d'inscription** (pour les mineurs)

**L'adhésion-licence est obligatoire pour accéder aux différentes installations** mises à la disposition de l'association par la ville d'Eybens et la Métro.

**Rappel** : La licence de la saison 2019-2020 est valable jusqu'au 30/09/2020 après cette date vous n'avez plus accès aux installations

### **Vacances scolaires : le calendrier pour 2020-2021**

#### **Zone A**

Rentrée <b>scolaire</b> des élèves	Mardi 1 <sup>er</sup> septembre <b>2020</b>
<b>Vacances</b> de Toussaint	Du samedi 17 octobre <b>2020</b> au lundi 2 novembre <b>2020</b>
<b>Vacances</b> de Noël	Du samedi 19 décembre <b>2020</b> au lundi 4 janvier <b>2021</b>
<b>Vacances</b> d'hiver	Du samedi 6 février <b>2021</b> au lundi 22 février <b>2021</b>
<b>Vacances</b> de printemps	Du samedi 10 avril <b>2021</b> au lundi 26 avril <b>2021</b>
<b>Pont de l'Ascension</b>	Du mercredi 12 mai <b>2021</b> au lundi 17 mai <b>2021</b>
<b>Vacances</b> d'été	Mardi 6 juillet <b>2021</b>